



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 25 janvier 2000.

« De gueules, à une croix d'argent, chargée d'une clé contournée de sable, mise en pal ; la croix cantonnée de quatre quartefeuilles d'or.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine Latine, "Cantor" qui désigne non pas le chantre d'église, mais d'un végétal qui pousse dans les landes et qui porte le nom d'Herbe au Chantré ou Sisymbre. Il s'agit d'une plante sur tige avec des fleurs jaunes à quatre pétales.

CHANTRIGNÉ

EXPLICATIONS :

Le gueules et la croix d'argent proviennent des armes de la famille de l'Île du Gast qui était seigneur du village. La reprise intégrale du blason de famille étant interdite pour la commune, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les quartefeuilles sont la représentation du nom du village en imageant les fleurs de l'herbe au Chantré.

La clé indique que saint Pierre est le saint patron du village. Elle est aux couleurs des frettes des armes de la famille de l'Île du Gast. C'est pour cette raison qu'elle est contournée parce qu'elle n'a pas que son sens religieux, elle a aussi celui de représenter le seigneur du village par sa couleur.

Les ornements sont deux gerbes de blé de sinople, mises en sautoir par la pointe et liées d'or afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

Le gueules est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la croix, la clé et les quartefeuilles.

La croix est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu et de large sur les sept.

Le terme contourné signifie que le meuble n'est pas dans son sens normal, mais à l'envers.

La quartefeuille est une fleur stylisée qui comporte quatre pétales disposés en croix.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Chantrigné a été réalisé en reprenant les armes de la famille de l'Île du Gast qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Chantrigné n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.